

## Inscription

### Apprends-nous en plus sur toi !

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Fils/Fille de : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_ / \_ / \_ No de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

### Quel instrument souhaites-tu apprendre ?

(Si tu ne sais pas encore, tu peux laisser vide !)

Cornet                       Alto                       Euphonium, baryton

Trombone                       Basse                       Batterie

Percussion (xylo, etc.)     Piano                       Autre : \_\_\_\_\_

Je joue déjà d'un instrument de musique : \_\_\_\_\_

### Magnifique ! N'oublie pas de nous retourner ton inscription !

*Par poste à => Société de musique l'Avenir, Les Thurlings 57, 1772 Grolley*

*Ou par mail à => [info@avenir-grolley.ch](mailto:info@avenir-grolley.ch)*

*Besoin d'aide ? Contacte Mario Jaquet au 079 438 25 56*



## Tarifs des cours

### **Les cuivres (cornet, alto, euphonium, trombone, etc.)**

Cours individuels hebdomadaires de 30 min. / par semestre : CHF 300.-

### **Les percussions et la batterie**

Cours individuels hebdomadaires de 30 min. / par semestre : CHF 275.-

### **Le piano**

Cours individuels hebdomadaires de 30 min. / par semestre : CHF 325.-

De plus, l'EMAG propose des cours de solfège à chaque élève de l'école de musique, ceci par groupes de même niveau. Ces cours sont compris dans les tarifs semestriels. Ils sont donc offerts par la société !

Si après plusieurs années, un élève jouant dans les rangs de la société de musique va au conservatoire pour se perfectionner, l'EMAG participe à une partie des frais semestriels facturés par le conservatoire.

### **NB :**

Les cours sont facturés par semestre (1<sup>er</sup> semestre et 2<sup>ème</sup> semestre). Les semestres suivent le cursus scolaire de l'école primaire, soit le 1<sup>er</sup> semestre de septembre à janvier (5 mois), et le 2<sup>ème</sup> semestre de février à juin (5 mois). En juillet et août, il n'y a pas de cours (vacances). En principe, les cours ne sont pas remboursés en cas d'arrêt de l'élève durant le semestre !